



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



SPS : Fer de lance de la Catégorie B Marre d'être à la remorque !

Depuis la nuit des temps, en termes de rémunération, les Surveillants Pénitentiaires sont à la remorque des Gardiens de la Paix.

Pour la 1^{ère} fois, les Gardiens de la Paix pourraient bien être inspirés par la grille indiciaire de Cat. B que le SPS propose en faveur des Surveillant(e)s Pénitentiaires !

Peu importe si les Gardiens de la Paix se satisferaient de leur grille indiciaire actuelle (indice sommital **503**), le SPS se bat pour que les Surveillant(e)s Pénitentiaires atteignent l'indice sommital **524** au lieu de 483 (Svt Brigadier) actuellement. Ce qui représente, un cumul de revenus plus important sur toute une carrière, un meilleur traitement mensuel dans la 1^{ère} partie de la carrière, une meilleure pension de retraite.

Les Surveillant(e)s Pénitentiaires exercent armés sur la voie publique. Ils sont confrontés à un quotidien complexe et difficile, au harcèlement permanent et destructeur de leurs pensionnaires, quand ce n'est pas celui de leur hiérarchie.

Les agressions dont ils sont victimes sont légions.

Le mode dégradé devient quasi quotidien quand l'AP décide de « couper dans le vif » des effectifs. Or dans la prison, les postes de travail ne peuvent rester inoccupés, sous peine d'aggraver dangereusement les conditions de travail des Surveillant(e)s.

Les Surveillant(e)s Pénitentiaires sont méritants. Dans un milieu où la privation de liberté exerce de fait des contraintes qui entraînent des comportements hostiles exacerbés, où les injonctions paradoxales font des Surveillant(e)s les meilleurs coupables quoi qu'ils fassent, voici par-dessus tout qu'ils sont perpétuellement harcelés et soumis à pression.

Oui ! Oui ! La Catégorie B : On la doit au Surveillant !

Le Bureau Central National

20 septembre 2021